

À LA UNE

||| *Dans la foulée de la crise financière de 2008, l'étau s'est considérablement resserré sur les avoirs des contribuables.*

4. Les limiers du fisc

Le patrimoine financier des Belges n'a aujourd'hui plus de secret pour le fisc. «La dernière chose qu'il ignore, ce sont les revenus mobiliers d'origine belge, et cela en raison du précompte mobilier qui est libérateur», signale Sabrina Scarna, avocate spécialisée en droit fiscal au cabinet Tetra Law, qui ajoute: «Aujourd'hui, paradoxalement, plus un contribuable essaye de se cacher du fisc, plus il est à découvert vis-à-vis de lui».

Suite au mouvement vers plus de transparence financière, initié dans la foulée de la crise financière de 2008, l'étau s'est en effet considérablement resserré sur les avoirs des contribuables. Conséquence de la levée du secret bancaire et de la mise en route de l'échange international d'informations, qui oblige les banques de 98 pays à communiquer, tous les ans, les avoirs financiers détenus par leurs non-résidents, l'administration fiscale sait désormais si vous avez un compte à l'étranger et combien il y a dessus. Même en Suisse et au Luxembourg. Pareil pour les comptes ouverts auprès d'une banque en Belgique.

A la Banque nationale (BNB), le point de contact central (PCC) rassemble tous les comptes bancaires, conventions de crédit, contrats pour la gestion de biens ou conseils en placements. Sans oublier, bientôt aussi, les contrats d'assurance-vie, puisque toutes les compagnies d'assurance,

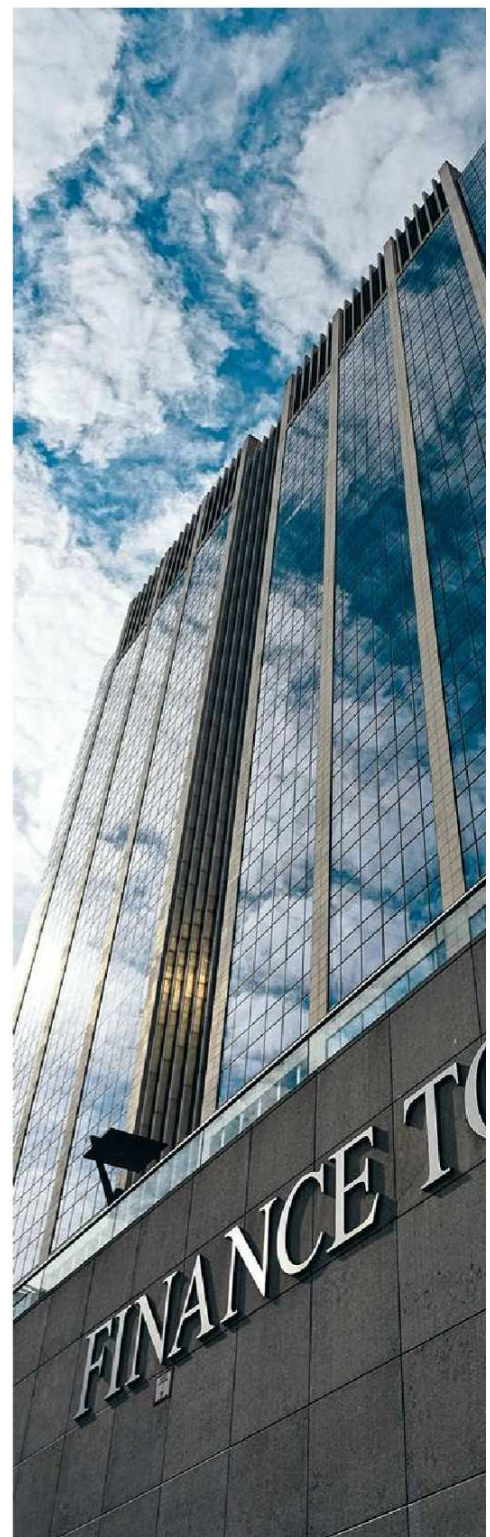


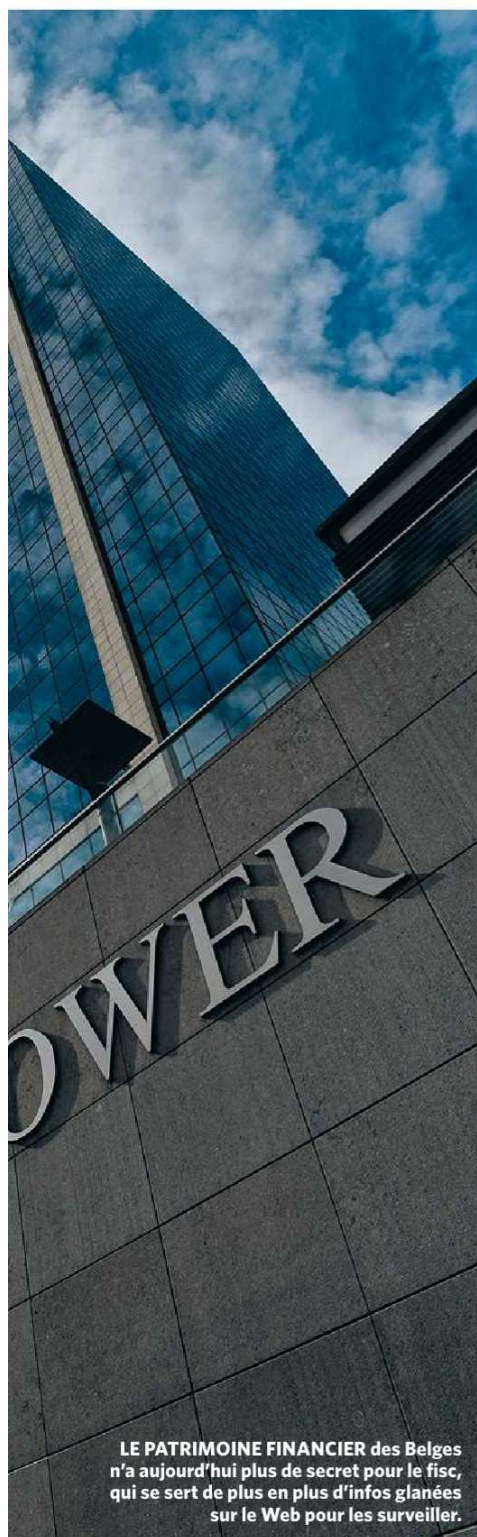
SABRINA SCARNA (TETRA LAW)
«Aujourd'hui, paradoxalement, plus un contribuable essaye de se cacher du fisc, plus il est à découvert vis-à-vis de lui.»

non seulement belges mais aussi étrangères, devront à partir du mois d'août transmettre directement au PCC l'identité du preneur d'une assurance-vie souscrite auprès d'elles. Tous les Belges qui ont une assurance-vie seront donc bientôt fichés.

Certes, le PCC ne peut être consulté que pour faciliter la détection des fraudes. Mais beaucoup peuvent y avoir accès, des receveurs des contributions jusqu'aux notaires en passant par le parquet. En fait, «c'est *open bar*», lance Sabrina Scarna. Comme c'est aussi le cas pour le nouveau registre UBO (*Ultimate Beneficial Owner*), qui introduit au niveau européen l'obligation, pour toute personne actionnaire d'une société, même très petite, de s'identifier en tant que bénéficiaire. Or, «dans des Etats comme la Belgique, l'accès à ce registre ne sera pas réservé aux autorités publiques, mais appartiendra à n'importe qui. On a bien entendu présenté cela comme un nouveau 'droit à la transparence' mais, hormis pour les sociétés cotées (dont les actions sont susceptibles d'être achetées par n'importe qui), il s'agit d'exposer sans raison l'assiette de chacun au regard du voisin», soulignait le fiscaliste Thierry Afschrift la semaine dernière dans notre magazine.

Gare aux voisins jaloux, donc. Gare aussi aux réseaux sociaux qui peuvent en dire long sur votre train de vie. Car le fisc se sert de plus en plus d'infos glanées sur le Web (Facebook, Instagram, LinkedIn) pour vous surveiller. Photos de vacances aux Seychelles, Porsche Cayenne flambant neuve, dîner dans un restaurant étoilé, revenus discrètement engrangés à l'étranger, location d'appartements via Airbnb...: voilà qui pourrait vous valoir quelques soucis. «Tout comme l'administration recueillait auparavant toutes les informations possibles et nécessaires pour remplir sa mission dans la société traditionnelle, de tels éléments de contrôle sont désormais également collectés via Internet, confirme Florence Angelici, porte-parole francophone du SPF Finances. Nos services recueillent des informations sur les médias sociaux si nécessaire et de manière proportionnée, en tenant compte des lois sur la protection de la vie privée. Nous faisons





LE PATRIMOINE FINANCIER des Belges n'a aujourd'hui plus de secret pour le fisc, qui se sert de plus en plus d'infos glanées sur le Web pour les surveiller.

par exemple du *scraping* (*siphonnage*, *Ndlr*) de données sur certains sites et plateformes dans le cadre de nos programmes de surveillance, mais pour des raisons compréhensibles, nous ne donnons pas de noms spécifiques à ces sites.»

N'empêche, les lignes de démarcation entre sphères «privée» et «publique» s'estompent, y compris du côté du fisc. La preuve: l'administration s'est récemment retrouvée au centre d'une polémique à propos de Fisconet Plus, sa base de données qui compile la législation et les actualités fiscales. Motif? Plutôt que créer sa propre procédure d'identification, seuls les détenteurs d'un compte Microsoft peuvent accéder aux textes légaux et codes fiscaux actualisés. Une anomalie dont s'est saisie l'Autorité de protection des données (anciennement Commission de la vie privée) estimant que «l'imposition, par des autorités publiques, de l'utilisation d'un compte Microsoft pour accéder à une application qui ne met à disposition que des informations publiques et pas des données personnelles est contraire au RGPD (*Règlement général sur la protection des données*, *Ndlr*)».

5. Votre assureur vous déshabille

Les données ont toujours existé pour les assureurs. Le secteur a même été un précurseur dans leur utilisation via des modèles statistiques. Mais avec la monétisation des données, une nouvelle dimension apparaît. Une nouvelle dimension qui débouche sur une sélection des risques plus drastiques que par le passé. Aujourd'hui, les objets connectés permettent en effet à votre assureur de surveiller votre manière de conduire, votre mode de vie ou votre habitation. Exemple: l'Allianz Bonus Drive. De quoi s'agit-il? D'une application lancée chez nous par le grand assureur allemand, qui mesure la qualité de votre conduite et qui offre une réduction aux conducteurs adoptant un comportement responsable. Quatre critères sont pris en compte: comportement de freinage, vitesse, types de routes et périodes pendant lesquelles vous roulez et, enfin usage du téléphone au volant. C'est le *pay as you drive* (littéralement, payez comme vous roulez), qui radiographie en permanence l'automobiliste.

Autre nouveauté qui vous déshabille, celle qui vient de lancer Generali au travers

de la souscription d'une assurance incendie sur la base d'une simple photo. Une première en Belgique. «En combinant notre système informatique à diverses bases de données publiques – telles que le cadastre – nous sommes parvenus à concevoir un outil inédit, qui propose même une simulation 3D de la maison», indique Johan Guelluy, *chief innovation officer* chez Generali Belgium (Athora). Plus besoin de répondre à un fastidieux questionnaire (hauteur des plafonds, nombre de chambres, type de chauffage, etc.). Il suffit au courtier de prendre une photo de votre maison et le tour est joué. Une offre personnalisée est directement générée, via un système qui recourt à l'intelligence artificielle et à la géolocalisation.

Dans un autre registre, en France, Generali met aussi depuis peu à disposition de ses courtiers une carte interactive qui permet, en cliquant sur votre domicile ou sur le siège de votre société, de savoir immédiatement quel est votre niveau d'exposition aux catastrophes naturelles, style inondation. Objectif: prévenir ces dernières, alerter les clients le plus vite possible et lancer plus rapidement les réparations et indemnisations. Intérêt pour Generali? Visualiser la concentration géographique des risques de manière très précise. De quoi, en fait, remettre en cause le principe-même de l'assurance, c'est-à-dire la mutualisation des risques, pour *in fine* n'assurer que ceux qui sont rentables.

«C'est en effet le grand avantage du digital, qui permet aux assureurs connectés, type *insurtechs*, de mieux analyser le risque à couvrir et donc d'y associer un prix, une prime, beaucoup plus précise, explique Jean-Charles Velge, cofondateur de la start-up belge Qover. L'autre avantage, c'est de proposer des produits ultra-personnalisés, comme l'assurance à la demande, qui permet d'être assuré quand on en a besoin, et pas uniquement à l'année. C'est ce que nous faisons, par exemple, avec les livreurs de Deliveroo, qui sont assurés le temps de la course. On peut très bien imaginer faire la même chose pour Monsieur et Madame Tout-le-Monde dans le cadre d'un service de mobilité, si on peut savoir exactement quand vous êtes sur la route et au bureau.»

On en arrive à des primes individualisées et «à un changement complet de modèle qui ne repose plus sur l'idée de mu- ➤